

*St Jean de Moirans le 27 septembre 2021*

*De Yvonne et Marie Cécile Toussaint*

*38430 St Jean de Moirans*

*A l'attention de M. Denis Roux Commissaire Enquêteur pour le PLU de St Jean de Moirans*

Monsieur,

Nous sommes Usufruitière ou nue propriétaire de la parcelle AK31 située aux Cornoailles et nous réitérons par écrit les observations formulées en notre nom par M. Yves Marillat lors de son entretien avec vous le vendredi 24 septembre 2021 en Mairie de St Jean de Moirans .

Cette parcelle de 43 a et 15 ca est située en coteau, dans une zone agricole bien entretenue et en bordure d'un bois classé zone naturelle fréquenté par des espèces sauvages.

Elle a été classée en zone NL dans le nouveau projet du PLU. **Et ceci sans aucune consultation des propriétaires.**

Nous sommes étonnées et n'en voyons pas l'utilité car cette parcelle ne jouxte pas mais **surplombe** le terrain communal destiné au skate park , terrain plat avec , à l'arrière , des talus de 5 à 10 m en limite de notre parcelle.

Talus surmontés d'une haie d'arbres anciens importants pour la faune ( pièce jointe)

**Nous demandons que cette parcelle reste en zone agricole comme la parcelle 35 voisine car c'est une zone privée sur laquelle nous avons planté depuis plusieurs années une grosse centaine d'arbres à vocation agricole ou forestière ( éléments de preuve à votre disposition)**

Toute activité de loisirs à ce niveau là impacterait donc de manière intolérable non seulement notre travail mais aussi toute la zone agricole, le biotope et la faune de ce petit plateau agricole tranquille. Ce qui est contraire aux enjeux du PLU et contradictoire avec le diagnostic environnemental de l'association du Pic Vert qui cite à plusieurs reprises l'intérêt de la zone des Cornoailles.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations

Yvonne et Marie Cécile Toussaint

38430 St Jean de Moirans